



**Sgen-CFDT Poitou-Charentes**

23, rue Arsène Orillard

86 000 POITIERS

Tel : 05.49.88.15.82

Toile : <https://poitou-charentes.sgen-cfdt.fr>

Mail : [poitou-charentes@sgen.cfdt.fr](mailto:poitou-charentes@sgen.cfdt.fr)

## **Déclaration liminaire C.D.E.N. des Deux-Sèvres du 20 juin 2023**

Madame la Préfète,

Madame la Directrice Académique,

Mesdames et messieurs les membres du C.D.E.N,

Dans cette instance, le Sgen-CFDT Poitou Charentes tient à jouer pleinement son rôle en portant son regard sur le système éducatif public dans notre département. Et nous attendons de cette échelle locale que la consultation soit réelle. Or nous craignons qu'ici, à l'image de ce à quoi notre ministère nous a habitués, nous devons faire face à des représentant-es, des collectivités notamment, qui se targuent de consulter largement mais n'entendent rien de ce qui n'entre pas dans leur projet et se contentent de dérouler ce qui est déjà annoncé dans leur plan de communication.

Vous l'aurez compris, nous sommes préoccupés par ce qui fait une bonne partie de notre ordre du jour, à savoir l'avenir du collège de l'Absie qui se retrouve noyé dans des considérations plus larges puisque votre "plan collège 2050", Mme la présidente du conseil départemental, n'a pas été présenté au vote lors de notre précédente réunion.

Nous sommes ici en tant qu'organisation syndicale représentant les personnels de l'éducation nationale et nous portons un projet pour l'école qui soutient aussi les intérêts des élèves. Rien dans tout cela n'est simple mais la manière dont vous procédez depuis plusieurs mois génère des inquiétudes, bien au-delà de votre verticalité.

Une de ces inquiétudes relève de l'intérêt, l'attention particulière, que vous semblez porter à l'enseignement privé et qui de fait se répercute sur nos collèges mais aussi nos écoles publiques. La concurrence existe, elle est réelle et ses effets sont délétères dans notre territoire comme de nombreuses études récentes l'ont démontré à l'échelle nationale. A côté de cela, les personnels sont bien démunis pour faire face à cette concurrence et, comme cela nous a été rappelé en CSA départemental pour les écoles, l'Education Nationale ne dispose pas, non plus, de moyens supplémentaires pour la contrer.

Pour revenir au cas plus particulier des collèges et de celui de l'Absie en particulier, avant que nous nous prononcions, quels engagements prenez-vous mesdames qui démontreront qu'il ne s'agit pas de simples mesures d'économie :

- Quel redéploiement prévu des moyens (budget et personnels) du conseil départemental vers les collèges d'accueil ?

- Quel redéploiement des moyens en personnel (ETP) vers ces mêmes collèges ? Quel dispositif mis en œuvre pour veiller à ce qu'il n'y ait pas augmentation des effectifs par classe ? Quelles sont les pistes envisagées pour enrichir les offres de formation, options ?...

Enfin, d'une manière plus générale, d'autres remarques et questions se posent :

- L'accompagnement des usages du numérique est une préoccupation forte dans l'ensemble des collèges. Quelle solution sera proposée aux établissements pour assurer dès la prérentrée 2023 des conditions de travail satisfaisantes et stables avec un outil numérique de qualité ? Les personnels demandent aussi au département une visibilité sur les outils qui seront mis en place dans la solution ENT qui sera choisie à la rentrée 2024.

- La carte scolaire 1er degré acte des annulations de fermetures au vu de l'augmentation des effectifs. Il y aura six comptages à la rentrée, ce qui est une difficulté pour les personnels nommés sur ces postes. On regrette aussi l'opacité de la gestion de la carte scolaire à Niort. La répartition des élèves, faite par la mairie, au dépend des familles et sans lien avec la DSDEN pose question et génère une surcharge de travail pour les directeurs et directrices. Quelles évolutions sont-elles prévues à court terme ?

- Pour terminer, dans le contexte économique inflationniste et face à l'intensification des tâches demandées à tous les personnels de l'éducation nationale, nous demandons l'abandon des mesures "Pacte" et une réelle revalorisation des salaires. Ces mesures « pacte » vont considérablement dégrader le fonctionnement des écoles et des EPLE et fragiliser les collectifs de travail. Pour des métiers qui peinent à recruter et où le nombre de départs ne cesse d'augmenter, ce discours signifiant que les personnels ne travaillent pas assez est pernicieux. Sa mise œuvre est un facteur de risques majeurs pour la santé des personnels, à ce jour, en l'absence des textes réglementaires d'application, nous leur conseillons de s'abstenir de toute signature ou forme d'engagement.